

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE DE MIRAMONT D'ASTARAC

REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

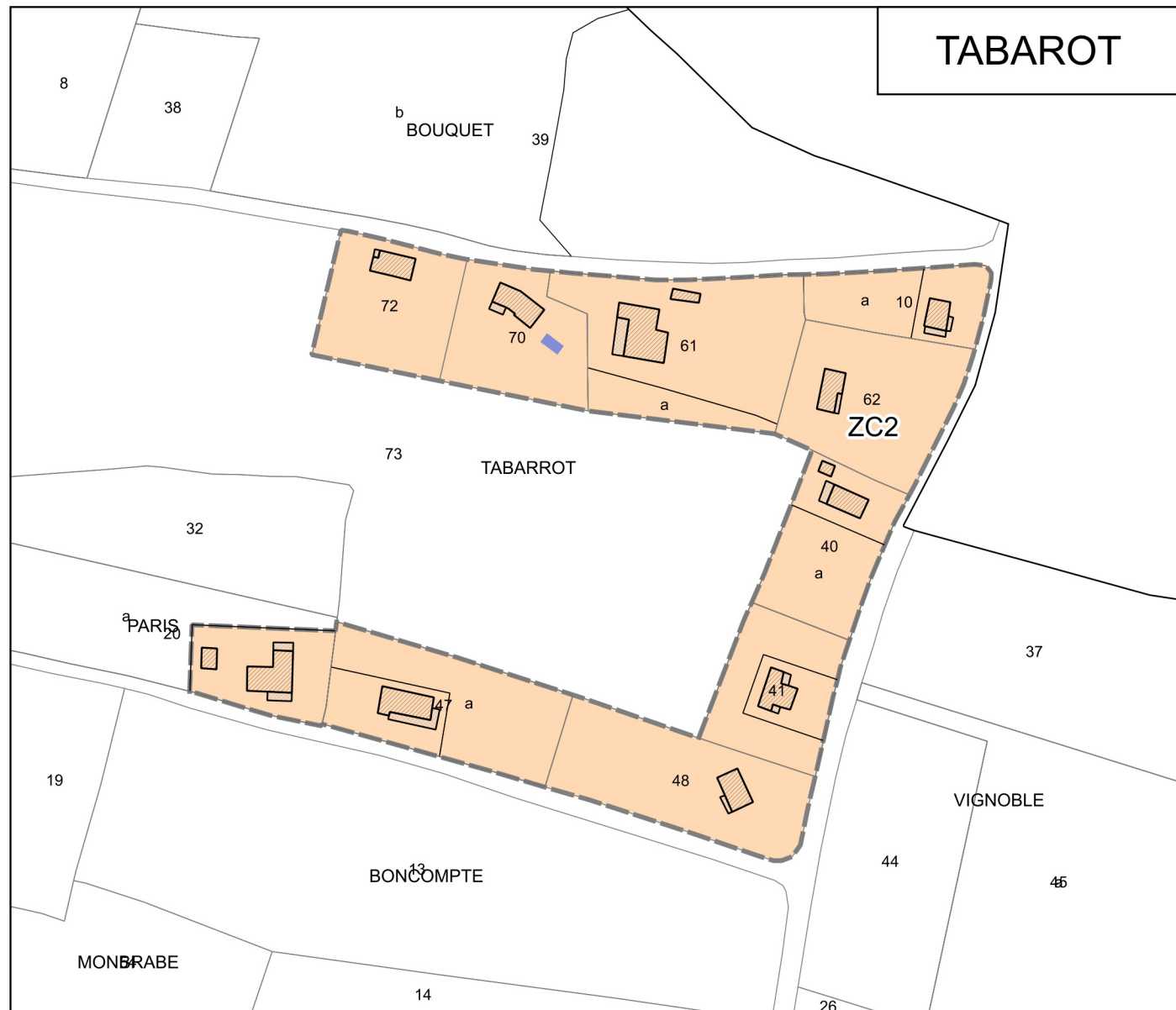
REGLEMENT GRAPHIQUE

ECHELLE : 1/7 500
ECHELLE ZOOM : 1/2 500

2

PRESCRIPTION DE LA REVISION :
ENQUÊTE PUBLIQUE :
APPROBATION DE LA MAIRIE :
APPROBATION DE LA PREFECTURE

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Etienne BADIANE
55, Avenue des Minimes
31200 TOULOUSE
05.34.42.02.91
contact@be-urbadoc.fr



Légende

ZONAGE :

- ZC1 : Zone constructible à vocation d'habitat
 - ZC2 : Zone constructible à vocation d'habitat sous réserve du renforcement des réseaux
 - ZN : Zone à vocation naturelle ou agricole
 - ZNI : Zone inondable à vocation naturelle ou agricole
 - ZA : Zone constructible à vocation d'activités
 - ZA1 : Zone inondable à vocation d'activités
 - ZA2 : Zone constructible à vocation d'activités sous réserves des équipements
- AUTRE LEGENDE :
Bande inconstructible de 75 mètres de part et d'autre de la RN 21

